CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 24 septembre 2026
Date de publication : 5 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Christine HEINTZ, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Absents : Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Nathalie PETRAULT, Éric PREVOST.

Excusés : Marie-Laure BOISSEL, Dominique PAYET, Didier PROUST, Corinne GUYON.

Pouvoirs : Catherine PINEAU donne pouvoir à Jean-François RENOUX, Marie-Pierre MISSIOUX donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Gaël JOSEPH, Thomas BRAUD donne pouvoir à Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20260930-DE-2026-08-07-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

❖❖❖❖❖

DE-2026-08-07 RPQS (RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE) 2025 – DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Rapporteur : Didier JOLLET

Chaque année, les services de collecte et de traitement des déchets doivent établir un Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RPQS) des Déchets ménagers et assimilés. Le RPQS a pour principal objectif la transparence du fonctionnement de ce service, par une information précise auprès des consommateurs sur la qualité et la performance du service. Son contenu ainsi que les indicateurs de performance du service sont fixés par décret.

Ces indicateurs doivent permettre la comparaison entre services à l'échelle nationale, en venant notamment alimenter de manière volontariste de la part des maîtres d'ouvrage, la base de données nationale.

Ce rapport a été présenté par le syndicat mixte à la carte (SMC) du Haut Val de Sèvre à qui la Communauté de communes "Haut Val de Sèvre" a transféré la compétence collecte et traitement des déchets ménagers.

Monsieur le Président présente donc le RPQS du SMC pour les déchets ménagers et assimilés au titre de l'année 2025.

Vu l'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2015-1827 en date du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Considérant le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) établi par le SMC au titre de l'année 2025 pour la collecte et le traitement des déchets,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'ADOPTER le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2025 portant sur les déchets ménagers et assimilés
- DE NOTIFIER aux maires des communes concernées, le rapport pour une présentation en conseil municipal avant le 31 décembre 2026.

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre